« Terr'évilles »,
AMAP de Méréville et alentours
Contrat d'engagement solidaire fin 2018 « Œufs »

Entre	**Et**
Damien Czarnecki, Jardins de la Marette 131 rue des Barguettes, 91690 Guillerval	L'adhérent(e) titulaire Nom : Prénom : Adresse :

Elevage certifié en agriculture biologique à Guillerval, composé pour cette première année de production de 75 poulettes de race croisée Marans/Poule Rousse. Vous aurez ainsi le plaisir d'avoir des œufs bénéficiant en partie des caractéristique de cette race ancienne dont ces fameux œufs couleur brun-foncé. L'alimentation est achetée à des producteurs locaux (ou nationaux en cas de besoin). Les poules sont élevées dans une cabane en bois grand confort, et ont accès à un parcours herbeux et en partie ombragé.

Objet du contrat :
Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'œufs biologiques en vue de soutenir l'activité de Damien Czarnecki.
Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP' ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association « Terr'évilles ».

1. Organisation du partage
Le partage s'effectue, toutes les deux semaines, le mardi de 18h30 à 20h, sous la Halle de Méréville.
Date de la première distribution : **mardi 09 janvier 2018 puis tous les semaines impaires.**
Date de la dernière distribution : **mardi 18 décembre 2018**
Durée de la saison pour ce contrat : **25 distributions, soit 12 mois**
Contrats : aux choix 6, 12, 18 ou 24 œufs pour 15 jours
NB : Vous êtes encouragé à réutiliser vos boites d'œufs. Quelques boites pourront être fournies gratuitement

2. Volume de l'abonnement
La production d'œufs varie en fonction de la saisonnalité des poules et des conditions climatiques. La quantité distribuée effective en sera dépendante. Vous commandez une moyenne annuelle. Exemple : Vous avez souscrit à 6 œufs toutes les 2 semaines. En basse saison (avril à juillet) vous aurez minimum 5 œufs. En haute saison (septembre à décembre) vous aurez maximum 7 œufs. En fin d'année vous aurez bien eu en moyenne vos 6 œufs toutes les 2 semaines.

3. Prix pour la saison et modalités de paiement
Le prix de l'œuf est de 0,433 € TTC l'unité soit par exemple 2,6€ les 6. Paiement en 1, 3 ou 6 fois.
Les chèques seront libellés à l'ordre de **Damien Czarnecki**

Choix	Contrat	Mois d'encaissement des chèques		
		1 chèque	3 chèques	6 chèques
		Janvier	Janvier-mai-sept	Janv-Mar-Mai-Juil-Sept-Nov
	Contrat solidaire pour 6 œufs à 2,6€	**65€**	**21.66€**	
	Contrat solidaire pour 12 œufs à 5,2€	**130€**	**43.33€**	**21.66€**
	Contrat solidaire pour 18 œufs à 7,8€	**195€**	**65€**	**32.5€**
	Contrat solidaire pour 24 œufs à 10,39€	**259€**	**86.33€**	**43.16€**

4. Clause particulière
En cas de situation exceptionnelle (aléas climatiques, accidents, maladies, etc..), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AG extraordinaire liée à cette situation, réunissant les membres du CA, les producteurs et les adhérents(es) de l'association.
Ce contrat est établi en **3 exemplaires** (producteurs, adhérent(e) et association).

Fait à Méréville,…….. le……..

Noms et signatures : *(Précédés de la mention « lu et approuvé »)*
- de l'**adhérent(e)** - du **producteur**

Personne à contacter si besoin : Odile Delatouche